

L'étude devait se concentrer surtout sur les environs du lac Saint-Louis, la vallée du Saint-Laurent jusqu'à Verchères, le lac des Deux-Montagnes, la rivière des Prairies et la rivière des Milles Îles.

La ville de Montréal et ses banlieues à forte densité démographique situées aux confluents de la rivière Outaouais et du Saint-Laurent sont particulièrement vulnérables aux inondations. Il se produit des inondations chaque fois que le flot combiné de la rivière et du fleuve dépasse la capacité naturelle des chenaux autour de l'île de Montréal. Le danger d'inondation est encore plus grave lorsque les bassins de drainage des Grands Lacs et de l'Outaouais sont à un niveau trop élevé, comme ces dernières années.

La commission d'étude devait examiner diverses possibilités comme le changement de régularisation de la rivière Outaouais, des changements de structure dans les chenaux autour de Montréal, un programme de digues et le zonage des terrains dans les régions sujettes aux inondations.

Le lendemain, le 4 octobre 1974, le ministre d'Environnement Canada, Jeanne Sauvé, invitait dans un communiqué de presse le gouvernement fédéral à adopter une nouvelle méthode pour réduire les dommages causés par les inondations. Elle disait: «Le Canada doit réduire les souffrances personnelles et les pertes financières causées par les crues».

L'expérience a montré qu'il n'est pas toujours efficace d'essayer de régulariser les crues en recourant à des travaux de remblai seulement. Entre autres solutions, on peut considérer les mesures suivantes: acquérir et zoner les terrains, prévoir les crues et avertir les gens, établir les systèmes nécessaires à l'écoulement des eaux de crues, vérifier la résistance des structures, établir des bassins de sécurité en amont des terrains, redresser les ruisseaux, détourner les eaux et construire des barrages.

● (2220)

Une résolution de la ville de Pierrefonds, présentée le 21 octobre 1974, se lit en partie comme il suit:

[Français]

ATTENDU QUE l'honorable Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement, et l'honorable Gilles Massé ont récemment émis un communiqué conjoint autorisant une nouvelle étude des moyens à prendre pour corriger les inondations dans la région de Montréal;

ATTENDU QUE ce Comité n'est pas requis de faire son rapport avant 1976;

Il est résolu que nos représentants élus soient priés de soulever des questions à la Chambre des communes et à l'Assemblée nationale pour déterminer quelles procédures seront prises pour alléger les inondations pendant que se fera cette étude et pour compenser les souffrances et dommages subis par nos citoyens pendant cette période.

[Traduction]

En décembre 1974, j'ai posé la question suivante:

[Français]

Dans le cadre du Programme d'aide fédérale, à combien s'élèvent jusqu'à maintenant les réclamations pour dommages attribuables aux inondations du printemps dernier dans la province de Québec?

[Traduction]

... le président du Conseil privé (M. Chrétien) a répondu:

[Français]

... la province n'a fourni aucune estimation officielle des dépenses qu'elle entend faire à cette fin.

*L'ajournement*

[Traduction]

La seconde partie de la question se lit comme suit:

[Français]

Le gouvernement a-t-il engagé des entretiens avec celui de la province de Québec ou prévoit-il le faire dans le but de réserver une somme d'argent équivalente à titre de prévention contre de futures inondations?

Et on a répondu:

Le gouvernement fédéral n'a eu aucun entretien avec le gouvernement provincial à ce sujet, et aucun entretien de ce genre n'est prévu.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, voici mes trois questions: premièrement, celle qui est adressée par la ville de Pierrefonds, je cite:

[Français]

... quelles procédures seront prises pour alléger les inondations pendant que se fera cette étude et pour compenser les souffrances et dommages subis par les citoyens pendant cette période.

[Traduction]

Deuxièmement, l'étude a-t-elle été aussi complète qu'on l'avait promis en 1974, et comprend-elle une étude sur l'acquisition et sur le redressement des cours d'eau?

Troisièmement, les contributions du fédéral en 1974 et 1976 pourront-elles être cumulées afin qu'on puisse connaître quelle est la part de la contribution fédérale destinée aux travaux de prévention recommandés dans le rapport?

**M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et des Pêches):** Monsieur l'Orateur, J'aimerais féliciter l'honorable député pour la ténacité dont il a fait preuve à ce sujet. Je suis certain que, lorsque le problème sera finalement résolu, il sera tout à fait en droit de mériter quelques honneurs.

L'honorable membre a souligné qu'il était particulièrement difficile de trouver le moyen de réduire les souffrances endurées par les victimes des inondations dans la région de Montréal, et aussi de limiter les dommages matériels. Ces inondations sont dues à trois causes principales: la montée des eaux du lac Ontario qui se sont déversées dans le Saint-Laurent, les crues de l'Outaouais, et celles des rivières avoisinantes. Pour aggraver la situation, le niveau des eaux pourrait dangereusement monter à cause de blocs de glace qui se sont accumulés le long des diverses voies fluviales. Par conséquent, il n'est pas surprenant que le comité technique Canada-Québec créé en mai 1974 ait dû attendre avant de publier un rapport qui nous indiquera les moyens les plus efficaces et les moins onéreux de résoudre le problème.

Dans le rapport provisoire, que j'ai ici—le ministre l'a reçu hier et je l'ai reçu aujourd'hui—les techniciens donnent le résultat d'études visant à modifier l'utilisation des barrages hydro-électriques du réseau hydrographique de l'Outaouais afin de mieux contrôler les inondations, sans pour autant sacrifier la production d'énergie hydro-électrique. Ils disent qu'il serait possible d'emmagasiner davantage d'eau en amont de l'Outaouais pour régulariser les crues.

Ils étudient la possibilité de construire des digues, de draguer ou d'enlever les édifices des plaines inondées dans la région immédiate de Montréal, et ce qu'il en coûterait. Comme vous pouvez l'imaginer, il n'est pas facile d'évaluer